Information

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

Direction générale de l'enseignement et de la recherche **Département des affaires transversales** **78 rue de Varenne** **75349 PARIS 07 SP** **0149554955**	**Note de service** **DGER/DAT/2021-950** **13/12/2021**

Date de mise en application : Immédiate
Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 01/02/2022
Cette instruction n'abroge aucune instruction.
Cette instruction ne modifie aucune instruction.
Nombre d'annexes : 3

Objet : Formation en 2022 des directeurs et équipes pédagogiques des établissements publics et privés à la suite de la rénovation du brevet de technicien supérieur agricole "Agronomie, cultures et biodiversité (ACB)" anciennement "Agronomie productions végétales (APV)".

Destinataires d'exécution
DRAAF DAAF EPLEFPA Unions nationales fédératives d'établissements d'enseignement privés (CNEAP, UNREP, UNMFREO) ENSFEA Délégations régionales à la formation continue (DRFC)

Résumé : Note d'information sur l'organisation en 2022 d'une formation à distance pour les directeurs et les équipes pédagogiques des établissements d'enseignement publics et privés à la suite de la rénovation du brevet de technicien supérieur agricole "Agronomie, cultures et biodiversité (ACB)" anciennement "Agronomie productions végétales (APV)".

Le brevet de technicien supérieur agricole (BTSA) « Agronomie, cultures et biodiversité (ACB) » anciennement Agronomie Productions Végétales (APV) » est rénové pour la session 2025 rentrée scolaire 2023. L'intitulé a été modifié pour mieux intégrer les évolutions inscrites dans le référentiel de diplôme, notamment au niveau du contexte socio-économique et des métiers. Le choix du nouvel intitulé a été soumis à une consultation publique ouverte à tous qui s'est déroulée de juillet à octobre 2021, disponible sur le site du ministère.

Un dispositif d'accompagnement des équipes de direction et des équipes pédagogiques des établissements d'enseignement publics et privés préparant au BTSA ACB (anciennement APV) est mis en place.

Il comprend quatre actions différentes :

- en février 2022, une **session institutionnelle de lancement (SIL)** de la rénovation destinée aux directeurs adjoints et aux enseignants coordonnateurs. Elle se fera à distance et est l'objet de la présente note ;
- en mars 2022, une **session institutionnelle de lancement (SIL)** de la rénovation à destination des enseignants intervenant en BTSA ACB (anciennement APV). L'objectif de cette session est d'aider les équipes à appréhender les changements induits par la réforme des BTSA en général et la rénovation de ce diplôme (BTSA ACB) dans les domaines de la formation et de l'évaluation et à accompagner les changements de pratiques pédagogiques et évaluatives de ces équipes (Not*e de service à venir)* ;
- un accompagnement **des présidents adjoints de jury** *(Note de service à venir)* ;
- des **documents à disposition des équipes mis en ligne sur Chlorofil** : vidéos, diaporama… Un guide méthodologique en ingénierierie pédagogique pour mettre en place un BTSA est déjà disponible en ligne : https://chlorofil.fr/diplomes/secondaire/btsa/reforme-renovation

1. PRÉSENTATION DU DISPOSITIF DE FORMATION DES SIL

Ce stage de formation comprend une session à distance.

1.1. Objectifs

L'objectif de cette session de formation est d'aider les équipes à comprendre le sens de la réforme des BTSA et à s'approprier le nouveau référentiel de diplôme du BTSA ACB. Les évolutions du diplôme rénové, leurs enjeux et les incidences sur l'organisation des enseignements et l'évaluation seront présentés. L'objectif est également de présenter les trois ateliers qui seront conduits lors de la session de mars 2022 et de lancer un premier travail en équipe préparant le travail en ateliers.

1.2. Public cible

Sont conviés à ce stage de formation :

- les directeurs des établissements publics (directeurs adjoints, directeurs de CFA, directeurs de CFPPA ;
- les directeurs des établissements privés (CNEAP, UNREP, UNMFREO) ;
- deux enseignants par établissement en particulier les enseignants coordonnateurs ;
- les agents des DRAAF s'ils en expriment le souhait.

Les enseignants d'un même établissement peuvent se rassembler pour suivre la formation en équipe. Merci cependant de respecter le nombre de connexions dédiées (3 connexions maximum par établissement) afin que la formation puisse se dérouler dans de bonnes conditions.

Les participants sont les porte-parole des équipes des établissements durant la session, ils sont également les relais d'information et d'animation dans leurs établissements et dans leurs fédérations après la session.

1.3. Programme

Ce stage de formation a fait l'objet d'une construction commune par l'Ecole nationale supérieure de l'enseignement agricole (ENSFEA), l'inspection de l'enseignement agricole (IEA) et les structures impliquées de la DGER (BFES). Il est co-animé par des inspecteurs pédagogiques et des formateurs de l'ENSFEA.

Le programme de cette journée de formation est le suivant :

	Forme	Points abordés
08h45-12h00	webconférence	• Accueil / présentation de la session • Réforme des BTSA • Evolution des emplois et métiers du BTSA ACB (anciennement APV) • Présentation du sens de la rénovation, du référentiel de diplôme et de la grille horaire • Présentation du guide méthodologique en ingénierie pédagogique pour le BTSA • Réponses aux questions
14h00-17h00	webconférence	• Présentation des trois ateliers qui seront conduits lors des sessions de printemps, consignes et attendus pour un premier travail en équipe préparant la session en présentiel du mois de mai • Réponses aux questions

Les documents relatifs à la rénovation des BTSA et au brevet de technicien supérieur agricole «Agronomie, cultures et biodiversité : ACB (anciennement APV)» sont disponibles sur le site www.chlorofil.fr
Il est demandé aux participants aux sessions d'accompagnement d'en avoir pris connaissance en amont de la session de formation et de consulter leur équipe pédagogique sur leurs questionnements.

2. DATE ET LIEU DE FORMATION

La session de formation se déroulera à distance :

le mardi 01 février 2022 de 08h45 à 17h00
(accueil connexion à partir de 08h30)
Code stage NFE0EA0006 - Code session 2022-0001
Date limite d'envoi/Clôture des inscriptions : 21 janvier 2022

3. MODALITÉS PRATIQUES D'INSCRIPTION

Pour toute question, l'ENSFEA peut être jointe par courriel, en précisant le code de la formation, à l'adresse suivante : nadine.hirtzlin@ensfea.fr.

3.1. Modalités d'inscription pour les personnels des établissements publics

Les inscriptions s'effectuent de la manière suivante :

L'agent doit :
- télécharger la fiche d'inscription (sur http://formco.agriculture.gouv.fr/sinscrire/fiche-dinscription/ ou **cf. Annexe 1**) ;
- la renseigner en pdf formulaire (saisie numérique) pour éviter toute erreur due à un remplissage manuel des fiches ;
- l'imprimer et la faire viser par son supérieur hiérarchique (chef d'établissement) ;
- la transmettre au responsable local de formation (RLF) de l'établissement qui vérifiera le code stage session RenoiRH Formation.

Le RLF retourne les fiches d'inscription validées de son établissement par envoi scanné à l'ENSFEA à l'adresses suivante : nadine.hirtzlin@ensfea.fr avant la date limite d'inscription.

Une fois les inscriptions enregistrées par l'ENSFEA, un courriel "valant invitation" sera envoyé aux participants. Les consignes ainsi que les liens de connexion nécessaires pour suivre les différentes étapes de la formation seront joints à l'invitation.

3.2. Modalités d'inscription pour les personnels des établissements d'enseignement privé (CNEAP, UNREP, UNMFREO)

Une fiche d'inscription est jointe en annexe (**cf. Annexe 2**).

L'agent doit :
- renseigner la fiche en pdf formulaire (saisie numérique) pour éviter toute erreur due à un remplissage manuel des fiches ;
- l'imprimer et la faire viser par le directeur d'établissement.

Le directeur d'établissement transmet la fiche dûment complétée et signée pour validation :
- à la fédération nationale du CNEAP pour les établissements relevant du CNEAP,
- à la fédération régionale pour les établissements relevant de l'UNREP et de l'UNMFREO.

Ce sont le CNEAP et les fédérations régionales de l'UNREP et de l'UNMFREO qui valident les fiches d'inscription des établissements et qui retournent l'ensemble des fiches par envoi groupé et scanné à l'ENSFEA à l'adresse suivante : nadine.hirtzlin@ensfea.fr avant la date limite d'inscription.

Attention **:** les inscriptions individuelles ou en provenance des établissements, non validées par le CNEAP ou les fédérations régionales de l'UNREP et de l'UNMFREO **ne seront pas prises en compte.**

Une fois les inscriptions enregistrées par l'ENSFEA, un courriel "valant invitation" sera envoyé aux participants et à leurs établissements sur leurs messageries respectives. Les consignes ainsi que les liens de connexion nécessaires pour suivre les différentes étapes de la formation seront joints à l'invitation.

Le Directeur général adjoint de l'enseignement et de la recherche

Luc MAURER

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION
Liberté
Égalité
Fraternité

ANNEXE 1

Demande d'inscription à une formation

Respectez les dates limites d'inscriptions indiquées sur le descriptif du stage

Nom (M. Mme) :	Prénom :
Courriel agent :	Tél :
Fonction(s) exercée(s) :	Catégorie : O A O B O C

O Agent non identifié dans RenoiRH	O **Matricule Agent RenoiRH** :

O Agent d'EPL	O Agents d'Administration centrale, D(R)AAF ou DDI	O Autres agents MAA	O Autre

Direction ou EPL d'affectation :
Service ou centre :
Adresse administrative :
Courriel institutionnel : Tel :

Code stage RenoiRH :	**Code session RenoiRH** :

Libellé du stage :

Structure organisatrice de la formation :

N° période (1)	Dates (début – fin)	Lieu (indiquer « A distance » le cas échéant)

Motivation de la demande (**1 seule réponse**)

O T1 Adaptation immédiate au poste de travail	O T2 Adaptation à l'évolution prévisible des métiers	O T3 Développement de nouvelles qualifications

Cette demande fait-elle l'objet, par ailleurs, d'une demande de mobilisation de votre Compte Personnel de Formation (CPF) auprès du service des Ressources Humaines : O Oui O Non (le CPF ne peut pas être mobilisé pour T1, FS, PP)

Vos attentes précises par rapport à cette formation :

Vous devez dater et signer cette fiche, la faire viser par votre supérieur hiérarchique, puis la transmettre à votre RLF(2)

Fait à Le **Signature de l'agent**

Si cette demande est retenue, elle constitue un engagement ferme à suivre la formation.

Avis du supérieur hiérarchique chef de service ou d'établissement	Visa du RLF (3)	Visa de l'autorité susceptible d'assurer l'indemnisation des frais de mission
O Avis favorable / O Avis défavorable Motif : Nom, Signature et cachet Date :	Nom : Courriel : Téléphone : Signature Date :	O Avis favorable / O Avis défavorable Motif : Nom, Signature et cachet Date :

Si la session ne comporte qu'une seule période, ne saisir qu'une seule ligne (2) Responsable Local de Formation

ENSFEA
Ecole Nationale Supérieure de Formation de l'Enseignement Agricole

Service Formation Continue
Mme Nadine HIRTZLIN
☎ 05 61 75 32 28
Fax : 05 61 75 03 09
nadine.hirtzlin@ensfea.fr

ANNEXE 2

2021-2022

Etablissements privés
CNEAP, UNREP, UNMFREO

Formation SIL BTSA ACB Directeurs-Coordonnateurs - Fiche d'inscription

NOM : Prénom : **Date de Naissance :** **(à renseigner obligatoirement)** Catégorie : Grade : **Mél Professionnel (obligatoire):**	**Établissement :** *Adresse (postale exacte) :* Fax : **Mél Établissement (obligatoire) :** Adresse : Tél. : Fax :

Vous êtes : Directeur adjoint ☐ Coordonnateur de la filière ☐ Enseignant ☐ Autre ☐ **Motivations de la demande :** Développement personnel ☐ Compétences professionnelles ☐ Nouvelles fonctions ☐ Nouveaux programmes ☐	Structure organisatrice de l'action : **ENSFEA Toulouse** Intitulé : **BTSA ACB Directeurs/Coordonnateurs à distance** Code stage / session RenoiRH Formation **: NFE0EA0006 – 2022-0001** **Date : le mardi 01 février 2022** **DATE LIMITE D'ENVOI : 21 janvier 2022**

Avis du Directeur de l'établissement	**Visas de l'établissement et de la fédération**
Favorable ☐ Défavorable ☐ Motif du refus :	**Visa de la fédération nationale pour les établissements relevant du CNEAP** **Visa des fédérations régionales pour les établissements relevant de l'UNREP et de l'UNMFREO** (envoi groupé)
Date : Signature et cachet :	Dates : Signatures et cachets :

ANNEXE 3

Listes des délégations régionales à la formation continue du MAA

REGIONS	DELEGATIONS REGIONALES A LA FORMATION CONTINUE DU MAAF	
AUVERGNE RHÔNE-ALPES	**Elsa TARAGO** elsa.tarrago@agriculture.gouv.fr dr-formco.draaf-auvergne-rhone-alpes@agriculture.gouv.fr Chargés de formation : Laetitia COUVERT Corinne GERARD Francis SABIN Assistant : Patrice Weiss (Lyon)	DRAAF Auvergne – Rhône-Alpes Site Clermont Tél : 04 73 42 27 92 Tél : 04 73 42 27 76 Tél : 04 73 42 15 77 Tél : 04 73 42 15 06 Site Lyon Tél : 04 78 63 13 39
BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ	**Sylvaine RODRIGUEZ** sylvaine.rodriguez@agriculture.gouv.fr formation.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr Assistante : Françoise PICOT RLF-chargée de formation TUTAC/AE : Nathalie VICAIRE	DRAAF Bourgogne – Franche-Comté Site Besançon Tél : 03 39 59 40 47 Tél : 03 39 59 40 45 Tél : 03 39 59 40 40
BRETAGNE	**Eric ROCABOY** eric.rocaboy@agriculture.gouv.fr formation.draaf-bretagne@agriculture.gouv.fr Assistantes : Laurence GUICHARD et Françoise RAFFRAY	DRAAF Bretagne (Rennes) Tél : 02 99 28 22 04 Tél : 02 99 28 22 85 Tél : 02 99 28 22 80
CENTRE-VAL-DE-LOIRE	**Mathilde GUERTIN** mathilde.guertin@agriculture.gouv.fr dr-formco.draaf-centre-val-de-loire@agriculture.gouv.fr Assistante : Emilie FOUCHET	DRAAF Centre-Val-de-Loire (Orléans) Tél : 02 38 77 40 24 Tél : 02 38 77 40 27 Tél : 02 38 77 40 21
CORSE	**Véronique BERTOCHE** veronique.bertoche@agriculture.gouv.fr dr-formco.draaf-corse@agriculture.gouv.fr	DRAAF Corse (Ajaccio) Tél : 04 95 51 86 74
GUADELOUPE	**Gabrielle ECHARD-LEBLANC** gabrielle.echard-leblanc@agriculture.gouv.fr	DAAF de la Guadeloupe (Saint Claude) Tél : 05 90 99 09 81
GRAND-EST	**Isabelle DE MAURAIGE** isabelle.de-mauraige@agriculture.gouv.fr formco.draaf-grand-est@agriculture.gouv.fr Assistantes : Laurence WEBER et Alain GILLET Assistante : Brigitte LECORNEY	DRAAF Grand-Est (Châlons) Tél : 03 26 66 20 25 Tél : 03 26 66 20 16 et 20 21 Site Strasbourg Tél : 03 69 32 50 66
GUYANE	**X** formation.DAAF973@agriculture.gouv.fr **Déléguée régionale GRAF** : **Josiane SARANT** josiane.sarant@educagri.fr	DAAF de Guyane (Cayenne) Tél : 05 94 29 70 77 LEGTA de Macouria Tél : 05 94 38 76 26
HAUTS-DE-FRANCE	**Sylvie-Anne REMY** sylvie-anne.remy@agriculture.gouv.fr formco.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr Assistante : Sonia LESAGE (Amiens) Assistante : Nadine DEUWEL (Lille)	DRAAF Hauts-de-France (Amiens) Tél : 03 22 33 55 49 Tél : 03 22 33 55 39 Tél : 03 62 28 40 76
ILE-DE-FRANCE	**Agents enseignement agricole :** **Robert KRIER-KOLYADA** formco-ea.draaf-ile-de-france@agriculture.gouv.fr Agents DRIAAF et DDI : Thierry DUCLOS sgc-sgamm-formation-agriculture@paris.gouv.fr	DRIAAF Ile de France (Cachan) Tél : 01 41 24 17 78 Préfecture de région Ile-de-France

REGIONS	DELEGATIONS REGIONALES A LA FORMATION CONTINUE DU MAAF	
MARTINIQUE	**Chantal ROSA-ARSENE** chantal.rosa-arsene@agriculture.gouv.fr	DAAF Martinique (Fort de France) Tél : 05 96 71 20 50
MAYOTTE	**Nadine FONTAINE** nadine.fontaine@agriculture.gouv.fr	DAAF de Mayotte (Mamoudzou) Tél : 02 69 63 81 37
NORMANDIE	**Véronique LEFEBVRE** veronique.lefebvre@agriculture.gouv.fr formation.draaf-normandie@agriculture.gouv.fr Assistante : Hélène COURCELLE (Caen) Assistante : Isabelle GUEGAN (Rouen)	DRAAF Normandie (Caen) Tél : 02 32 18 95 23 Tél : 02 31 24 99 08 Tél : 02 32 18 94 29
NOUVELLE-AQUITAINE	**Mickael TRILLAUD** drfcp.draaf-nouvelle-aquitaine@agriculture.gouv.fr Adjointe au délégué : Sandrine CHATENET Assistantes : Annick COMBROUZE	DRAAF Nouvelle Aquitaine (Limoges) Tél : 05 87 79 85 13 Tél : 05 87 79 84 56 Tél : 05 87 79 84 61
OCCITANIE	**Mireille BASSOU** mireille.bassou@agriculture.gouv.fr Adjointe : Isabelle BABEAU Assistantes : Hélène ECHEVARRIA et Elisabeth BREYSSE Assistante : Corinne ULLDEMOLINS (Montpellier)	DRAAF Occitanie (Toulouse) Tél : 05 61 10 61 84 Tél : 05 61 10 61 18 Tél : 05 61 10 62 03 Tél : 05 61 10 62 66 Tél : 04 67 10 19 12
PAYS-DE-LA-LOIRE	**Bérengère KIRION** berengere.kirion@agriculture.gouv.fr dr-formco.draaf-pays-de-la-loire@agriculture.gouv.fr Assistantes : Françoise CASSARD	DRAAF Pays de la Loire (Nantes) Tél : 02 72 74 70 14 Tél : 02 72 74 72 12
PROVENCE–ALPES–CÔTE D'AZUR	**Florence BRUNIER** florence.brunier@agriculture.gouv.fr formco.draaf-paca@agriculture.gouv.fr Chargée de mission : Christine PASSALACQUA Assistantes : Patricia PARAVISINI et Jean-Maxime SAYAH	DRAAF Provence-Alpes-Côte d'Azur (Marseille) 06 88 27 87 82 Site Avignon 06 68 98 97 90 Site Marseille 04 13 59 36 33 et 36 41
REUNION	**Elodie SAVIGNAN** elodie.savignan@agriculture.gouv.fr formco.daaf974@agriculture.gouv.fr Assistante : Mariame ABDALLAH	DAAF de La Réunion (St Denis de La Réunion) Tél : 02 62 30 88 53 Tél : 02 62 30 89 47

Mise à jour le 01/12/2021

Retrouvez votre délégation à la formation continue et les coordonnées de l'ensemble des délégations sur le site FORMCO : http://www.formco.agriculture.gouv.fr/trouver-une-formation/delegations-formation/

